

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OUTRE-MER - (N° 1382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Dosière

ARTICLE 12

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« pompe »,

insérer les mots :

« , depuis plus d’un mois, ».

II. – En conséquence, après la référence :

« L. 621-13 »,

supprimer la fin du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.